



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 82927

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le prélèvement à la source. L'impôt sera à compter du 1er janvier 2018 prélevé par l'employeur. Il souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend garantir la confidentialité des informations des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82927

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4905

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)